

Communiqué de presse

Mardi 5 juillet 2011 - Agnès Bricard, Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), **Philippe Braidy**, Président de CDC Entreprises, Directeur général délégué du FSI en charge des PME et de l'action régionale (Groupe Caisse des Dépôts), et **Jean Yves Gilet**, Directeur général du FSI (Groupe Caisse des Dépôts) signent une convention exceptionnelle visant à stimuler la croissance des PME.

Le CSOEC, CDC Entreprises et le FSI ont décidé de renforcer leur coopération afin de faciliter la recherche et l'accès des PME au financement en fonds propres. Ils unissent ainsi leurs moyens pour soutenir activement le développement des PME et des ETI françaises en renforçant d'une part l'offre de financement en fonds propres et d'autre part l'information des dirigeants d'entreprises sur les solutions développées par le groupe Caisse des Dépôts dans ce domaine.

- Les Experts-Comptables pourront apporter leur soutien pour faciliter l'analyse et le traitement des dossiers d'investissement des fonds gérés ou financés par le groupe Caisse des Dépôts. Par ailleurs, le CSOEC dispensera une information précise et opérationnelle auprès de ses relais régionaux afin que ces derniers prennent directement contact avec les fonds nationaux et régionaux affiliés du groupe Caisse des Dépôts, susceptibles de financer les PME.
- Pour leur part, le FSI et CDC Entreprises mettront à disposition des experts-comptables, via un espace dédié sur leur intranet, toutes les informations utiles concernant le financement en fonds propres des PME, afin que les experts-comptables puissent conseiller et orienter au mieux les PME vers les dispositifs répondant le plus à leurs besoins.
- Dans cette perspective CDC Entreprises et le CSOEC s'engagent en particulier, dans le cadre d'une expérimentation visant deux fonds gérés directement par CDC Entreprises, à procéder à des échanges d'information plus approfondis, les experts comptables apportant toute leur connaissance de la situation financière de l'entreprise candidate à un investissement en fonds propres, et CDC Entreprises mettant à disposition des experts comptables la liste des critères d'éligibilité et des pièces constitutives d'un dossier d'investissement.

Une initiative d'autant plus importante que le financement est un enjeu majeur dans le développement des PME. Ce nouveau dispositif témoigne de la volonté d'Agnès Bricard de faire du financement des entreprises sa priorité et marque une nouvelle étape dans sa mise en œuvre. >>> *Par ce partenariat Philippe Braidy affirme la forte volonté du FSI et de CDC Entreprises d'accroître leur action régionale et le financement des entreprises sur l'ensemble du territoire.*

Contacts presse :

Pour le CSOEC : Philippe Lacoste – tel : 01 44 15 60 97 – placoste@cs.experts-comptables.org

Pour CDC Entreprises : Nathalie Police – tel : 01 58 50 73 02 – nathalie.police@cdcentreprises.fr

Pour le FSI : Yves Jambu-Merlin – tel : 01 58 50 15 40 – yves.jambu-merlin@fonds-fsi.fr

A propos du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables :

L'Ordre des Experts-Comptables est représenté par le Conseil Supérieur, composé de 66 membres dont 22 présidents de Conseils régionaux. Il comprend plus de 19.000 membres, 130.000 salariés, 6 500 stagiaires au sein de 16.500 sociétés d'expertise et 624 associations de gestion et de comptabilité. Avec plus de 2,5 millions d'entreprises clientes, le chiffre d'affaires de la profession est de 9 Milliards d'euros.

A propos de CDC Entreprises :

CDC Entreprises, société de gestion agréée par l'AMF, est contrôlée à 100 % par la Caisse des Dépôts. Elle est en charge des missions d'intérêt public du groupe Caisse des Dépôts dans le domaine du capital investissement pour les PME. A ce titre, CDC Entreprises gère les investissements du groupe, son premier souscripteur, via principalement le FSI. Elle s'est également vu confier des capitaux par d'autres institutions publiques et privées, des financiers et des industriels. CDC Entreprises gère ainsi pour le compte de l'Etat, le Fonds National d'Amorçage et le Fonds nationale pour la Société Numérique, dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir. CDC Entreprises investit directement et indirectement, dans des entreprises, de l'amorçage technologique aux petites transmissions, au niveau national et régional. Elle a pour mission de favoriser l'émergence d'entreprises de croissance solides et pérennes en renforçant leurs fonds propres et en accompagnant leur développement. CDC Entreprises intervient aux conditions de marché, en recherchant des niveaux d'efficacité, de liquidité et de rentabilité qui lui permettent d'exercer un effet d'entraînement auprès des investisseurs privés. Elle a adopté une démarche d'investisseur responsable de long terme.

CDC Entreprises compte actuellement plus de 3 000 entreprises en portefeuille par l'intermédiaire des 213 fonds français qu'elle gère et/ou qu'elle finance, parmi lesquels 77 fonds régionaux. CDC Entreprises finance plus d'une nouvelle PME par jour.

www.cdcentreprises.fr

A propos du FSI :

Société anonyme détenue à 51% par la Caisse des Dépôts et 49% par l'Etat français, le FSI est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie

www.fonds-fsi.fr